



**BULLETIN
D'ADHÉSION
2026/2027**

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> AQUAGYM 45' (410€) | <input type="checkbox"/> AQUACROSSFIT (430€) |
| <input type="checkbox"/> AQUAGYM 60' (430€) | <input type="checkbox"/> COURS ADULTES (320€) |
| <input type="checkbox"/> AQUATRaining (430€) | <input type="checkbox"/> COURS ENFANTS (310€) |
| <input type="checkbox"/> AQUABIKE (430€) | <input type="checkbox"/> BEBES NAGEURS (155€/semestre) |
| <input type="checkbox"/> AQUAZEN (410€) | <input type="checkbox"/> STAGES ENFANTS |
| <input type="checkbox"/> AQUABOXING (410€) | (Jardin aquatique 50€ / Apprentissage
Perfectionnement 85€) |

JOUR :	HORAIRE :	OBSERVATIONS :

NOM				
PRENOM		SEXE	<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> F
DATE DE NAISSANCE				
ADRESSE				
E-mail				
Tél		Personne contact cas d'urgence		

La remise d'un certificat médical ne se justifie que s'il a une raison médicale	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
---	------------------------------	------------------------------

REGLEMENT INTERIEUR et REGLEMENT FINANCIER Téléchargeables sur le site piscineh2o.fr Je déclare, après en avoir pris connaissance, accepter le règlement intérieur et le règlement financier et m'engager à les respecter. Périodes de fermeture : Noël : du 19 déc 26 au 4 janv 27 Hiver : du 27 fév 27 au 8 mars 27 Printemps : du 26 avril 27 au 03 mai 27 Ascension : du 06 mai 27 au 10 mai 27	DATE ET SIGNATURE DE L'ADHERENT (Ou de la personne investie de l'autorité parentale pour les mineurs.) Le : Signature :
---	---

COTISATION	Montant :
-------------------	-----------

<input type="checkbox"/> CHEQUE(S) (1 à 3)	Chèque 1 (sept) :	Chèque 2 (oct) :	Chèque 3 (nov) :
<input type="checkbox"/> PRELEVEMENT MENSUEL (remplir le mandat Sepa et joindre un RIB)	Prélèvement 10 x sans frais de septembre à juin		
<input type="checkbox"/> ESPECES			

Consignes générales et devoirs des adhérents et personnes fréquentant l'établissement

Tout adhérent doit avoir un comportement correct vis à vis des personnels et adhérents de la structure. Il se doit également de respecter les matériels ainsi que les locaux mis à sa disposition.

Le comportement de chaque adhérent doit être en accord avec les valeurs morales, physiques et civiques du « Vivre ensemble ».

L'adhérent qui ne respecterait pas le règlement intérieur pourra être radié de la piscine H2O.

Tout adhérent est couvert par une assurance Responsabilité Civile, souscrite automatiquement lors de son adhésion à la piscine H2O.

L'information des adhérents est assurée via le site internet et par les tableaux d'affichages dans le hall d'entrée de la piscine. Il appartient à chacun de les consulter régulièrement.

Tout adhérent se doit de respecter les horaires d'activités. L'accès au bassin sera défini selon son choix de créneau décidé lors de son inscription. Il vous est demandé d'accéder aux vestiaires 10 minutes avant votre cours. L'accueil et les vestiaires ne sont pas des espaces d'attente.

Conditions générales

Un parking pour les adhérents est à disposition autour du bâtiment. Celui-ci doit être utilisé dans les emplacements matérialisés pour ne pas gêner les riverains. Il n'est donc pas autorisé de stationner sur les trottoirs ainsi que devant les garages privés aux alentours de la piscine. La place marquée d'une croix jaune sur le côté de la piscine est strictement interdite au stationnement, tout comme le long du mur de la piscine côté parking (accès aux riverains-droit de passage et livraisons). Pour rappel, il y a un grand parking public au bout de l'allée de la Roseraie qui n'est jamais complet. L'accès au stationnement des vélos doit être libre d'accès.

Tout adhérent de la piscine H2O doit avoir pris connaissance du règlement intérieur et du Plan d'Organisation des Secours, affichés à l'accueil.

La responsabilité de la Société H2O, ne peut être engagée en cas de perte, vol, détérioration des effets ou objets personnels.

Respecter l'utilisation des vestiaires Hommes/Femmes, valable également pour les accompagnateurs de jeunes enfants et de public dépendant).

Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement. Le port du maillot de bain est obligatoire (short, caleçons interdits). Le port du bonnet de bain est obligatoire.

Les cabines doivent être libérées de tout effet personnel afin de laisser ces espaces libres pour se changer. Le respect de l'intimité de soi-même ainsi que celle des autres doit être considéré dans les espaces de douche et de change.

Les accompagnateurs de jeunes enfants doivent se rendre dans le vestiaire correspondant au sexe de l'accompagnateur. Des casiers sont à votre disposition. Il est donc possible de les verrouiller en apportant un petit cadenas personnel.

Nous alertons les adhérents adultes comme enfants, à propos de la gestion des temps de douche. Cette ressource est plus que précieuse et est extrêmement couteuse pour la structure. Toute personne abusant du temps de douche pourra faire l'objet d'une exclusion. Les parents sont responsables du temps de douche de leurs enfants et doivent veiller à cette règle de bon sens.

Sécurité

Pour les activités à l'année, un certificat médical doit être remis s'il a une raison médicale justifiée. Les bébés nageurs doivent être à jour de leurs vaccinations, qui sont obligatoires pour la pratique de l'activité. Un seul parent peut accompagner le bébé. La société H2O se dégage de toutes responsabilités en cas de problèmes de santé survenus lors d'un cours ou lors de l'utilisation de l'espace détente (sauna, hammam, espace relaxation). Il appartient à chaque utilisateur de demander un avis médical. Le sauna, hammam ainsi que l'espace détente sont uniquement accessibles aux adhérents des activités aquaformes : aquagym, aquabike, aquatraining, aquaboxing, aquacrossfit et aquazen. Cet espace est en aucun cas un espace d'attente avant un cours.

Le bonnet de bain est obligatoire. Pour l'ensemble des utilisateurs et baigneurs, la douche savonnée avant l'entrée dans le bassin est obligatoire. Les parents doivent s'assurer que le cours a bien lieu et que l'éducateur sportif-maître nageur est présent. Les parents gardent l'entière responsabilité de leurs enfants jusqu'à la prise en charge par l'éducateur sportif - maître nageur sur le bord du bassin, et dès la sortie de l'eau, à la fin du cours. Les parents sont donc responsables de leurs enfants dans les vestiaires, à l'accueil, sur le parking et de leurs trajets. Nous rappelons que l'agent d'accueil n'est en aucun cas responsable des enfants mineurs.

Ouverture des portes à 08H50. Pour les activités aquaformes, les 15 minutes de détente se déroulent à la fin de votre séance, jamais avant

L'accès sur le bord du bassin et dans l'eau est strictement interdit sans la présence d'un maître-nageur en surveillance. L'agent d'accueil n'est pas maître-nageur sauveteur.

Hygiène

Par mesure d'hygiène, **les chaussures sont interdites dans les vestiaires** ainsi que sur le bord des bassins. L'espace déchaussage est prévu à cet effet. Les chaussures de piscine, ou claquettes de piscine sont obligatoires dans l'enceinte de la piscine et au bord des bassins. Le passage dans les pédiluves est obligatoire. Les maladies infectieuses externes (verrues, herpès, virus...) doivent être signalées au maître-nageur ou à l'accueil.

Douche savonnée et véritable passage dans les pédiluves sont obligatoires avant chaque bain

Il est strictement interdit de courir, pousser et de plonger sur le bord du bassin. Il est strictement interdit de cracher et d'uriner dans l'eau, et dans l'enceinte de la piscine.

Il est interdit de manger dans l'établissement pour des raisons d'hygiène.

Adhésion et cotisation

L'adhésion aux activités de la piscine H2O est effective le jour où le dossier d'inscription est complet (le bulletin d'adhésion complété et signé, le certificat médical remis s'il a une raison médicale justifiée et le montant de la cotisation acquité). Cette date marque le démarrage de l'adhésion acquise pour une saison (de septembre à juillet). Pour rappel, les facilités de paiement proposées (1 à 3 chèques ou prélèvement en 10 fois), ne peuvent être annulées ou suspendues sans en avoir été porté à la connaissance et sans l'accord du gérant de la société H2O. En effet, l'adhésion est un engagement sur une saison complète et ne peut être suspendue sans raisons médicales de contre-indication à la pratique.

En cas d'arrêt de l'activité, à la charge de l'adhérent de dénoncer cet engagement par lettre recommandée adressée à la société H2O.

En cas d'absence, les cours de natation adultes, enfants et bébés nageurs ne peuvent être rattrapés. Les adhérents des activités aquaformes sont détenteurs d'un badge nominatif et personnel d'accès à leurs cours. Il appartient à l'adhérent de badger à chaque passage, que ce soit un cours initial ou un cours reporté. Il leur appartient de gérer leurs changements de planning via l'application Sportigo. Le délai d'annulation est de 4 heures. ATTENTION / si vous oubliez de vous décocher / d'annuler votre séance, elle sera perdue.

Chaque adhérent est responsable de son badge et en est le seul titulaire détenteur et utilisateur. Il est strictement interdit de le prêter, de le donner, d'inviter une ou d'autres personnes. L'adhésion est nominative, personnelle et les personnes extérieures (non adhérentes) sont interdites d'accès aux activités. Tout manquement peut entraîner une exclusion de l'adhérent contrevenant, sa responsabilité sera donc engagée.

Il est strictement interdit de participer à une séance sans réservation.

La piscine H2O décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration du badge. Celui-ci est facturé 09,90 € à l'adhésion et sera refacturé en cas de perte de vol ou de détérioration sur la saison de la pratique de l'activité en cours.

Le remboursement du montant de la cotisation peut être demandé pour raisons médicales uniquement, l'absence justifiée doit être supérieure à 2 mois ou 8 séances pour pouvoir prétendre à un remboursement. Cette demande doit faire l'objet d'un courrier, accompagné d'un certificat médical obligatoire (document servant de pièce comptable). Les remboursements se feront à hauteur de 6 euros par cours non effectués (frais de traitement et assurance) et remboursés en fin de saison (fin juillet).

Concernant la Société H2O, aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de force majeure indépendante de sa volonté (crise sanitaire, problème technique...), nécessitant la fermeture administrative ou technique temporaire de l'établissement. Des solutions de séances de rattrapages, pourront être envisagées en fonction des contraintes liées aux activités.

RAPPEL DATES DE FERMETURES DE LA PISCINE

Ouverture de la saison le lundi 7 septembre 2026

NOEL : du samedi 19 décembre 2025 au soir, au lundi 4 janvier 2027 au matin

HIVER : du samedi 27 février 2027 au soir, au lundi 08 mars 2027 au matin

PRINTEMPS : du samedi 24 avril 2027 au soir au lundi 03 mai 2027 au matin

ETE : samedi 24 juillet 2027 au soir

TOUTE L'EQUIPE H2O VOUS SOUHAITE UNE BELLE SAISON 2026-2027

PIECES A FOURNIR

- Le bulletin d'adhésion disponible en téléchargement sur le site ou à l'accueil.
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation ou de l'aquagym de moins de 3 mois sera nécessaire si une raison médicale le justifie.
- Le moyen de paiement : par espèces, par chèques (1 à 3) ou par prélèvement mensuel (fournir le mandat Sepa disponible sur le site ainsi qu'un RIB).

TARIFS

EVEIL AQUATIQUE		
BEBES NAGEURS (0-3 ANS)	1 séance 30mn / semaine	155€/SEMESTRE
JARDIN AQUATIQUE (4-6 ANS)	1 séance 30mn / semaine	310€/AN
COURS APPRENTISSAGE / PERFECTIONNEMENT / AQUAPHOBIE		
ENFANTS (6 ANS ET+)	1 séance 30mn / semaine	310€/AN
ADULTES	1 séance 30mn / semaine	320€/AN
AQUAGYM ⁽¹⁾ (45 COURS / AN)		
AQUAGYM 45 MINUTES	1 séance / semaine	410€/AN (9.11€/COURS)
AQUAGYM 60 MINUTES	1 séance / semaine	430€/AN (9.55€/COURS)
AQUABIKE 45 MINUTES	1 séance / semaine	430€/AN (9.55€/COURS)
AQUAZEN 45MINUTES	1 séance / semaine	410€/AN (9.11€/COURS)
AQUABOXING 45MINUTES	1 séance / semaine	410€/AN (9.11€/COURS)
AQUATRaining 60 MINUTES	1 séance / semaine	430€/AN (9.55€/COURS)
AQUACROSSFIT 60 MINUTES	1 séance / semaine	430€/AN (9.55€/COURS)
STAGES ENFANTS VACANCES SCOLAIRES		
APPRENTISSAGE/PERFECTIONNEMENT	5 séances 45mn / semaine	85€
JARDIN AQUATIQUE	5 séances 30mn / semaine	50€
FORMULES ABONNEMENTS		
DUO (COUPLE)	1 séance / semaine	-20% SUR LE 2EME ABONNEMENT
DEUX COURS (MEME ADHERENT)	2 séances / semaine	-30% SUR LE 2EME ABONNEMENT ⁽²⁾

- ⁽¹⁾ - Un badge d'accès sera remis à chaque adhérent pratiquant l'aquagym. Celui-ci permettra, via l'application « sportigo », de pouvoir gérer l'ensemble de ses cours (annulation, report d'un cours sur un autre créneau de son choix...). En cas de perte, celui-ci sera facturé 9,90€ (badge + frais de gestion).
- ⁽²⁾ - 30% de remise sur le deuxième abonnement le moins cher.

